Conclusions du Conseil européen de Dublin: extrait sur la CSCE (25 et 26 juin 1990)

Légende: Réunis les 25 et 26 juin 1990 à Dublin, les chefs d'État ou de gouvernement des Douze soulignent l'importance historique pour l'avenir de l'Europe du prochain sommet de Paris (novembre 1990) sur la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE).

Source: Conseil européen - Conclusions de la présidence (Dublin, 25.-26.06.1990), SN 60/1/90. Bruxelles: Conseil des Communautés européennes, Juin 1990.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.
Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.
Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.
Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/conclusions_du_conseil_europeen_de_dublin_extrait_sur_la_csce_25_et_26_juin_1990-fr-17831c23-e59c-4890-94cf-03ef4a8b8da8.html

Date de dernière mise à jour: 03/07/2015

Conseil européen de Dublin (25 et 26 juin 1990)
Conclusions de la présidence

[...]

3. CSCE

Le Conseil européen réaffirme l'importance du rôle joué par la CSCE dans le processus de changement en Europe. A un moment où notre continent s'emploie à surmonter ses divisions, la CSCE apporte le cadre nécessaire au maintien de la stabilité, à la promotion de la coopération en Europe et à l'approfondissement des réformes engagées.

Il attache une grande importance au caractère global du processus de la CSCE, qui relie les peuples et les gouvernements d'Europe, des Etats-Unis et du Canada.

Il se félicite de la décision prise par les Etats membres de la CSCE de convoquer à Paris un sommet des chefs d'Etat et de gouvernement. Le Conseil européen propose la date du 19 novembre 1990 pour cette réunion.

Pour le Conseil européen, ce sommet revêt une importance exceptionnelle. Il devrait permettre de définir le rôle décisif que jouera la CSCE dans l'architecture future de l'Europe et dans l'élaboration d'un nouvel ensemble de relations entre les Etats participants, fondées sur les principes de l'acte final d'Helsinki; elles devraient déboucher sur de nouveaux engagements et impliquer un développement équilibré de la CSCE portant notamment sur le renforcement de la démocratie pluraliste, la primauté du droit, les droits de l'homme, une meilleure protection des minorités, les contacts humains, la sécurité, la coopération économique, l'environnement, la poursuite de la coopération dans la région méditerranéenne et la coopération dans le domaine de la culture.

Le Conseil européen s'attend notamment à ce que le sommet:

- apporte une contribution décisive au renforcement de la stabilité et de la coopération en Europe ainsi qu'au désarmement;

- prenne acte des résultats obtenus dans les conversations relatives à l'unité allemande, et en particulier à son règlement final selon le droit international;

- définisse une orientation générale pour les relations économiques et la coopération futures en Europe. Une association plus étroite entre la Communauté et les autres Etats membres de la CSCE fournit un exemple pour ces relations et cette coopération;

- arrête des lignes directrices pour une Europe démocratique et consolide les principes de l'Etat de droit.

Le Conseil européen propose un accord sur des réunions régulières des chefs d'Etat et de gouvernement de la CSCE, ainsi que des ministres des affaires étrangères, la création d'un Secrétariat administratif restreint et la tenue de réunions de suivi plus fréquentes. Le sommet fournira également l'occasion d'examiner les relations qui doivent s'établir entre le processus de la CSCE et d'autres institutions concernées, telles que le Conseil de l'Europe. En outre, le sommet pourrait prendre des décisions sur de nouveaux mécanismes en matière de sécurité et de coopération en Europe, notamment des moyens adaptés d'éviter les conflits et les différends et sur la participation active des assemblées parlementaires au processus de la CSCE.

La Communauté européenne et ses Etats membres entendent jouer un rôle moteur dans cette entreprise et apporter une contribution active à toutes les discussions dans le cadre du processus de la CSCE.

Compte tenu de l'importance que revêt le Sommet de Paris, le Conseil européen est convenu que la Communauté et ses Etats membres renforceront leur coordination en vue de définir et d'exprimer une

position commune sur toutes les questions, dans les divers domaines de la CSCE, dans lesquels ils ont un intérêt commun essentiel et prenant en compte l'importance de la coordination avec d'autres Etats participants et organisations.

[…]